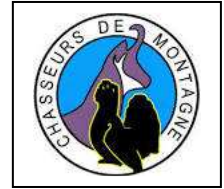


ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE MONTAGNE

A.N.C.M.



Procès-verbal
Assemblée Générale de l'A.N.C.M.
Association Nationale des Chasseurs de Montagne
13 Mars 2017 à 17H30, Paris

Après la signature de la feuille de présence, 22 Fédérations et 32 Membres Individuels étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par Jean-Luc Fernandez, son président, en présence de la majorité du Conseil d'Administration.

Le président remercie tout d'abord Mr Marc Meissel pour la mise à disposition de la salle de réunion, sur le lieu même de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) programmée le lendemain, simplifiant ainsi les déplacements des membres de l'ANCM.

Le président remercie tous les présents à l'assemblée, ainsi que toutes les personnes qui participent aux différentes actions de l'ANCM.

Alain Laporte, notre secrétaire général, a ensuite abordé les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale :

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2016 :

Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent, organisée à Ordino, en Andorre, le 4 juin 2016, et transmis à tous les membres de l'ANCM par courrier électronique ou papier, et par le biais de notre revue « Le Montagnard », mais aussi accessible sur le site informatique de l'association, fut soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce procès-verbal de l'assemblée générale a trait principalement au rapport moral et financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, à la fixation du montant des cotisations pour l'année 2017, aux modalités de renouvellement du conseil d'administration, au choix de la Haute-Savoie, lieu de notre prochain congrès, et à l'intervention de Mr Bernard Baudin, alors président de la FNC.

RESOLUTION N°1 : APPROBATIONS DU PROCES VERBAL DE ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2016.

L'assemblée générale de l'ANCM approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2016, tenue à Ordino, en Andorre.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

SIEGE SOCIAL DE L'ANCM :

Le siège social de l'association a été déclaré à la préfecture de l'Ariège le 18 août 2016, sous le numéro W751087080.

Le siège social est ainsi déclaré dans le département du président en exercice conformément à l'article 3 des statuts de l'ANCM.

Cette déclaration prend en compte les statuts de l'ANCM, l'adresse du siège social, les identités des dirigeants de l'association à savoir, le président, le 1^{er} vice-président, le trésorier et le secrétaire général et l'adresse du centre de gestion.

Toute modification doit être déclarée à l'administration par le secrétaire général.

RENOUVELLEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les 18 membres du conseil d'administration sont élus pour 6 ans et renouvelables par tiers tous les 2 ans.

Les représentants des Massifs, présidents de fédérations départementales, sont élus par l'assemblée générale, sur proposition des fédérations départementales des chasseurs concernées.

Les membres individuels sont élus par l'assemblée générale.

6 membres élus en 2015, sont en place jusqu'en 2021:

Massif Pyrénées Centre (Jean-Luc Fernandez), Massif Alpes Centre (Jean-Louis Dufresne), Massif Jura (Christian Lagalice), Massif Central (Jean-Pierre Picard), Pascal Bel, Alain Laporte.

6 membres sont à élire (ou réélire) en 2017, ils resteront en place jusqu'en 2023.

Massif Alpes du Sud (Alpes Maritimes, Var, Vaucluse, Haute-Provence). Max Isoard est le représentant à ce jour.

Massif Pyrénées Est (Pyrénées Orientales, Aude). Alain Esclopé est le représentant à ce jour.

Massif Pyrénées Ouest (Hautes Pyrénées, Pyrénées Atlantiques). Jean-Marc Delcasso est le représentant à ce jour.

Massif Corse (Haute-Corse, Corse du Sud). Paul Ettori est le représentant à ce jour. 2 membres individuels, représentés par Michèle Vilmain et Alain Galy à ce jour, sont à renouveler.

6 membres élus précédemment dont 5 resteront en place jusqu'aux élections de 2019.

Massif Alpes du Nord (André Mugnier),

Massif Vosges (Gérard Mathieu).

3 membres individuels : Jean Caprin, Jean Matringe, Mickaël Grienenberger-Fass.

1 poste supplémentaire attribué auparavant au Massif des Alpes Centre (Jacques Chevallier) est disponible pour une fédération départementale des chasseurs, jusqu'en 2019.

Lors de notre dernière assemblée générale, il avait été d'ailleurs évoqué la possibilité de l'attribuer au Massif Central.

Il faut donc renouveler ou nommer 7 membres (5 Fédérations et 2 Individuels).

Pour le Massif des Alpes du Sud, Max Isoard se représente,

Pour le Massif des Pyrénées Est, Jean-Pierre Sanson se présente,

Pour le Massif des Pyrénées ouest, Jean-Marc Delcasso se représente,

Pour le Massif Corse, aucun président n'a fait acte de candidature à ce jour.

Pour ce qui est des membres individuels, Michèle Vilmain et Alain Galy se représentent.

Pour le poste supplémentaire, Jean-Claude Pradier, président de la fédération du Tarn, se présente.

RESOLUTION N°2 : RENOUELEMENT DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale de l'ANCM approuve la nomination au conseil d'administration de Madame Michèle Vilmain, et de messieurs Max Isoard, Jean-Pierre Sanson, Jean-Marc Delcasso et Alain Galy.

Ils sont élus pour 6 ans, leur mandat prenant fin en 2023.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

L'assemblée remercie alors Alain Esclopé pour son implication pour l'association en tant que président puis en tant que membre du conseil d'administration.

Alain Esclopé épaulera maintenant l'ANCM comme membre individuel.

L'assemblée remercie ensuite Paul Ettori pour son implication pour l'association en tant que membre du conseil d'administration.

Enfin l'assemblée félicite Michèle Vilmain, Max Isoard, Jean-Pierre Sanson, Jean-Marc Delcasso et Alain Galy pour leur élection ou réélection.

RESOLUTION N°3 : MEMBRE SUPPLEMENTAIRE

L'assemblée générale de l'ANCM approuve la nomination au conseil d'administration de Mr Jean-Claude Pradier.

Le mandat de Jean-Claude Pradier prendra fin en 2019

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

L'assemblée félicite Jean-Claude Pradier pour son élection.

PROCHAIN CONGRES EN HAUTE-SAVOIE :

Il aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2017 à l'Auberge Le Semnoz, Route de Monnetier, 74410, Saint-Jorioz.

Le vendredi 19 mai à 18H00 aura lieu le conseil d'administration de l'ANCM.

Le samedi 20 mai à 9H00, aura lieu l'assemblée générale suivie des exposés techniques.

Le bon de réservation pour l'hôtel, le planning détaillé des journées, et les ordres du jour du conseil d'administration et de l'assemblée générale de ce congrès, seront envoyés séparément à tous les membres de l'ANCM.

BOUTIQUE DE L'ASSOCIATION :

Michèle Vilmain, gère la vente des produits (autocollants, barrettes, boutons, insignes).

Des membres de l'association ont proposé que notre 'catalogue' soit enrichi.

Le choix d'un couteau, marqué au logo de l'ANCM, de type Opinel ou Laguiole, ou d'un autre fabriquant sera proposé.

L'achat devra se faire par quantité, 100 par exemple, et le prix d'achat dépendra de la qualité du couteau.

RESOLUTION N°4 : BOUTIQUE DE L'ANCM

L'assemblée générale de l'ANCM approuve la mise à notre catalogue d'un couteau.

Le conseil d'administration est en charge du choix et de la mise au catalogue.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Alain Galy rappelle que notre publication 'Le Montagnard' devrait être plus étoffée.

L'association demande que les fédérations fassent parvenir leurs publications, journaux, périodiques, afin d'enrichir le choix des articles à publier.

Il faudrait une participation plus importante des fédérations et des membres individuels.

Les articles peuvent être des publications techniques, mais aussi les informations locales qui pourraient intéresser tous les chasseurs montagnards.

De sympathiques anecdotes de chasse sont aussi bienvenues.

Un contact par fédération, en charge du transfert de ces publications, serait probablement un plus.

Un courrier adressé aux fédérations pour mettre en place cette organisation sera envoyé sous peu.

Aucune autre question n'étant posée, le président clôture cette assemblée générale de l'ANCM.

Fin de séance le 13 juin 2017 à 18 heures 30.

Le président : Jean-Luc Fernandez

Le secrétaire général : Alain Laporte